

pour les oiseaux insectivores mentionnés dans l'Acte. Il serait facile de faire imprimer des *formes* de poursuite et de les distribuer parmi les différentes municipalités rurales. Les *clubs* pour la protection du gibier et la générosité de quelques amateurs pourvoiraient bientôt aux dépenses fort minimes que réclamerait cette mesure. Enfin, que les municipalités éloignées affectent quelques piastres, comme les municipalités autour de Québec l'ont fait, et ce qui en France et en Angleterre coûte de fortes sommes, nous pourrions l'avoir à bonne composition en Canada. "La protection des oiseaux utiles à l'agriculture."

Spencer Grange, près Québec, août 1869.

---